



Lundi 23 mai 2016

LA CFTC S'INDIGNE ET CONDAMNE LES ACTES DE VIOLENCES

À L'ENCONTRE DES FORCES DE L'ORDRE

En réaction aux actes d'une extrême violence perpétrés à l'encontre de personnes exerçant leur métier pour les uns, leur droit à manifester pour les autres, la CFTC exprime son indignation et attend du gouvernement la plus grande fermeté. Par-delà la spécificité de leur statut, les policiers qui défilaient comme les militaires en poste derrière les grilles des Invalides sont des femmes et des hommes qui méritent toute notre considération.

Fidèle à ses valeurs, la CFTC appelle au respect de la dignité humaine, du bien commun et soutient les personnes ayant subi de telles violences.

Ces scènes de violence ne résolvent aucune des prétendues injustices supposées les devancer. Bien au contraire, les images qu'elles génèrent en faisant le tour des foyers affaiblissent un peu plus chaque jour la confiance que les français ont en eux-mêmes, en leurs représentants et en la capacité de ces derniers à relever par le dialogue les défis qui s'imposent au pays.

Cette situation est inadmissible et totalement disproportionnée au regard du motif initial de mécontentement vis-à-vis du projet de loi « Travail ». Un texte qui, pour la CFTC, comprend pourtant de réelles avancées sociales pour sécuriser le parcours des travailleurs.

Contrairement à d'autres pour qui l'amalgame est de mise, la CFTC fidèle à son histoire et sa pratique de syndicat de construction sociale a porté ses revendications à tous les niveaux de discussion (gouvernement, Assemblée nationale, députés, sénateurs...).

Contrairement à d'autres, elle affirme que son action a conduit à rééquilibrer le texte initial avec des avancées comme le CPA, ses droits nouveaux et sanctuarisés parce qu'attachés à la personne (heures de formation, reconnaissance de l'engagement citoyen), la généralisation de la « garantie jeunes » ou encore le droit à la déconnexion.

Contrairement à d'autres, elle estime que le retrait du projet de loi entraînerait une perte de ces avancées. Des avancées dont l'opportunité pourrait ne pas se représenter.

Contrairement à d'autres et dans cet esprit elle continuera, auprès des parlementaires, à porter ses propositions d'amendements afin d'améliorer ce qui doit l'être encore et sauvegarder les avancées sociales conquises.

Elle n'appellera donc pas à s'associer aux journées d'action des 26 mai et 14 juin estimant qu'elles ajoutent l'agitation des esprits à la perturbation du pays .

